



Vie de Quartier

Cette rubrique est la vôtre...elle peut se présenter sous forme d'agenda des événements locaux ou décrire un ou plusieurs projets. Alors, n'hésitez pas à nous envoyer vos informations.

Inauguration de l'antenne 12-16 ans de ADOS

ADOS et toute son équipe ont le plaisir de vous inviter à l'inauguration de son antenne 12-16 ans et au repas dans la rue qui suivra :

Vendredi 23 mai à 18h30

Au 15-17 rue des Gardes

75018 PARIS

Cette antenne, par le biais des animations et activités qui y seront développées, vise la participation effective et l'initiative des jeunes de 12 à 16 ans. Pour cela, le fonctionnement participatif et transparent ainsi que l'équipe d'encadrement ont un rôle central.

Ce local 12-16 ans proposera notamment un centre de ressources et d'information, des temps d'accueil pendant et hors vacances scolaires, des ateliers hebdomadaires et une Assemblée Générale mensuelle avec les jeunes inscrits à l'antenne.

Renseignements : ADOS (Iseline, Sylvain et Djebar), 24 rue Polonceau, 75018 Paris, 01 42 54 84 74.

Graines de Soleil

Implantés depuis quelques mois au cœur du quartier de la Goutte d'Or au 7, rue de la Charbonnière (siège social et local d'activités), la Compagnie Graines de Soleil vous invite à aller sur son site internet :

www.grainesdesoleil.com

Vous y découvrirez notamment l'historique de l'association, les projets en cours, les dates d'événements et de stages et les activités régulières de l'association. De plus, la Compagnie participera comme chaque année à la fête de la

Goutte d'Or. Elle présentera le résultat de l'atelier « Goutte à Goutte », ouvert depuis le 15 janvier aux adultes, dans son local.

La fête de la Goutte d'Or du 20 au 29 juin

Comme depuis 18 ans déjà, la fête de la Goutte d'Or aura lieu du vendredi 20 au dimanche 29 juin 2003. Concoctée par le collectif « la Goutte d'Or en fête », la programmation cette année accueillera le Barbès Tour pour un village festif « Algérie parle moi... », au son des percussions touaregs et des sound system dans le cadre d'une grande parade musicale le samedi 21 juin au square Léon de 15h à 18h.

A noter également pour cette édition 2003 le concert de la chorale de la Goutte d'Or « Les trois tambours » le vendredi 20 juin, la représentation de la Compagnie Graines de Soleil « quelque part au nord et dans le sud » le lundi 23 juin (sous réservations), la scène ouverte aux chants et danses des jeunes du quartier, le défilé de mode de Sadio Bee le jeudi 26 juin. De nombreux autres concerts sont aussi prévus : Zaragraf le mardi 24 juin, Djamel Laroussi le samedi 28 juin, Wig à Wag le dimanche 29 juin...

Enfin, la soirée du vendredi 27 juin organisée et programmée par les jeunes du quartier accueillera le 113, Explicit 18, Diam's...

Renseignements et programmation complète : Giulia de Vecchi, ADCLJC, 76 rue Philippe de Girard, 75018 Paris, 01 46 07 61 64 ; adcljc1@club-internet.fr ; site internet : www.gouttedorenfete.org.

Contact rubrique :

Sophie LAGIRE-FIHMI
Equipe de Développement Local
slagire@sallesaintbruno.org

01 53 09 99 58

L'actu de l'Observatoire de la Vie Locale

■ L'observatoire propose depuis janvier 2003 une revue de presse mensuelle du quartier centralisant tous les articles parus dans la presse française ayant pour mot clé : « Barbès », « Château Rouge » ou « Goutte d'Or ». Elle est consultable sur place ou disponible par abonnement (6 mois à 6 Euros ou un an à 12 Euros).

■ Partenariat avec l'université de Nanterre : 20 étudiants en licence de géographie sociale mènent un travail de terrain à la Goutte d'Or de mars à juin 2003. Sept pistes de travail ont été retenues dont « l'embourgeoisement du quartier ? » ou encore « la construction d'une culture autour de la Goutte d'Or en fête ». Une présentation de leurs travaux finaux, dont la date reste à définir, sera organisée à la Salle Saint-Bruno en juin.

■ L'espace documentaire de l'Observatoire, rassemblant plus de 800 documents sur la Goutte d'Or, est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h30 à 13h et de 14h à 19h. Vous y trouverez aussi un ensemble de revues spécialisées sur la politique de la ville, la migration ainsi que l'ensemble des publications locales (le 18^{ème} du mois, Goutte Emois ça...).

■ Contact OVL : Sandra Hueber,
shueber@sallesaintbruno.org
01 53 09 99 56



La Politique
de la Ville

Goutte d'Or

Equipe de Développement Local
9, rue Saint-Bruno, 75018 PARIS
Tel : 01 53 09 99 52/55/58
Fax : 01 42 52 22 01

Mission confiée par convention, par
la Ville de Paris et l'État, à l'association

Salle Saint-Bruno
9, rue Saint-Bruno, 75018 PARIS
Tel : 01 53 09 99 22
Fax : 01 42 52 22 01



Edito

En 2002, l'Equipe de Développement Local a été renouvelée avec l'arrivée de Juliette Gatignon et David Desroches. Sophie Lagère-Fihmi nous avait rejoint en avril 2002.

Un seul bulletin, Interstices, était paru en 2002. Nous visons pour cette année une parution plus régulière pour vous faire part d'informations à la fois sur des actions, actualités et projets du quartier mais aussi sur des appels à projets ou initiatives pouvant vous intéresser.

A mi-étape du contrat de ville, l'année 2003 va permettre de travailler à l'élaboration du projet de quartier. Il s'agira de reposer les enjeux et les priorités de la Goutte d'Or, de définir, dans le temps, les actions qui peuvent y répondre.

La Goutte d'Or bénéficiant déjà de plusieurs dispositifs, ce projet prendra nécessairement en compte ce qui a été réalisé et ce qui est en cours. La démarche s'appuiera largement sur vous, nos partenaires de la politique de la ville.

Véronique Le Jeune, Chef de projet

page 2

- « Raconte-moi ton métier » au collège Clémenceau
- Appels à projets

page 3

- Conseil de quartier Goutte d'Or- Château Rouge
- Squares Léon et Saint-Bernard, des ateliers participatifs
- Fonds de Participation des Habitants : les suites de la consultation

page 4

- Vie de quartier
- L'actu de l'Observatoire de la Vie Locale



Retour sur la Commission Locale de Concertation (CLC)

Le 11 mars dernier a eu lieu la Commission Locale de Concertation, point de restitution et de bilan de la politique de la ville à la Goutte d'Or. Après les interventions de Alain Ferraroti représentant Martine Durlach, adjointe au Maire de Paris chargée de la politique de la ville et de Rémi Caron, Préfet de Paris, la réunion a été animée par Daniel Vaillant. De nombreux services de la ville et de l'Etat ainsi que les élus et les associations étaient autour de la table.

Subventions 2002

Après un bilan 2002 de l'équipe de développement local, les partenaires financiers ont présenté les attributions de subventions en 2002 et les demandes pour 2003 dans le cadre du contrat de ville. Concernant la Ville de Paris en 2002, 91 actions sur les 117 demandes déposées ont été financées pour 32 associations implantées ou intervenant à la Goutte d'Or et pour un montant global de 268 900 Euros. Ces actions interviennent surtout dans le soutien aux pratiques culturelles et artistiques (24%) et l'insertion par l'animation sportive, culturelle et de loisirs (21%). Concernant l'Etat, la Goutte d'Or représente 15% des crédits de la Mission Ville.

Autres dossiers abordés

Etaient aussi à l'ordre du jour de la Commission Locale de Concertation Goutte d'Or les principaux dossiers pour le devenir du quartier tel le projet de quartier évoqué dans l'éditorial.

■ La SEMAVIP, Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Ville de

Paris, a présenté un état d'avancement de l'opération urbaine sur le secteur de Château Rouge : point sur les acquisitions réalisées, sur la libération des logements et sur la mission d'assistance aux relogements. Un point d'avancement a également été fait sur le bâti: immeubles concernés par l'opération, nombre de logements à livrer, réalisations en cours (constructions, démolitions, voirie).

La Direction de l'Urbanisme a quant à elle fait un point sur l'opération Emile Duployé.

■ Un bilan d'étape sur le Contrat de Sécurité d'Arrondissement a été fait. La mise en place d'une cellule de veille depuis 6 mois dans l'arrondissement et la présence des Agents Locaux de Médiation Sociale aux points écoles ont en particulier été rappelées par Monsieur Fraysse, Adjoint au Maire du 18^e arrondissement sur la prévention de la Délinquance et le Contrat Local de Sécurité.

■ Concernant les commerces et les activités, un bilan positif de l'installation de créateurs rue des Gardes a été dressé par Laurence Goldgrab, adjointe au Maire chargée du développement économique, de l'artisanat et du tourisme et l'extension de l'opération pour la constitution d'un pôle « création-artisanat d'art » a été abordé.

D'autres sujets ont fait l'objet d'un échange avec les associations. Cependant, l'état d'avancement sur le centre musical Fleury a du être ajourné par manque d'éléments d'informations et de temps ■



Conseil de Quartier Goutte d'Or-Château Rouge

Créés dans le cadre de la loi Démocratie de Proximité, les huit conseils de quartier du 18^{ème} arrondissement dont celui du périmètre Goutte d'Or- Château-Rouge ont été lancés fin d'année 2002.

Son fonctionnement

■ Régis par une charte commune à l'ensemble des conseils de quartier de l'arrondissement, le conseil Goutte d'Or- Château Rouge se base sur trois collèges, dont les 35 membres et suppléants volontaires ont été tirés au sort le 21 septembre 2002: « habitants » (21 dont 5 résidents étrangers non communautaires), « associations », « personnes qualifiées ».

Mme Claudine BOUYGUES, élue référent désignée par le conseil d'arrondissement est la présidente du conseil de quartier Goutte d'Or-Château-Rouge et ne dispose pas du droit de vote.

Enfin, un bureau composé de 6 membres, a été élu lors de la réunion plénière du 26 février 2003.

■ En terme d'organisation, le conseil de quartier Goutte d'Or-Château Rouge s'est réuni à deux reprises en séance plénière et publique. Ces réunions ont permis de balayer, avec les conseillers et les habitants présents, les principales problématiques du quartier, servant de base aux propositions d'action et de groupe de travail du bureau du conseil.

Légalement, le conseil de quartier doit se réunir en plénière au minimum 3 fois par an, le suivi plus régulier ayant lieu entre les membres du bureau.

■ Enfin, une dotation d'animation votée en conseil d'arrondissement est allouée au financement des fournitures et des prestations pour le fonctionnement interne du conseil de quartier et l'organisation de manifestations

Les projets et consultations en cours

Après avoir présenté les objectifs, l'organisation et les règles du conseil de quartier lors de la première réunion, plusieurs sujets ont été proposés par le bureau.

■ Le premier débat a concerné la situation du métro sur le périmètre, autour de la rénovation en cours d'achèvement ou en projet des stations Barbès-Rochecouart et Château-Rouge et ce, en présence du directeur de l'Agence de Développement pour Paris de la RATP. Cette réunion a été l'occasion d'évoquer les difficultés de fonctionnement de ces stations et d'en connaître les raisons, d'être informé des délais de rénovation et des partenariats possibles.

■ Par ailleurs, des groupes de travail plus restreints ont été proposés par le bureau autour de 4 thèmes : les transports en commun, les questions liées à la toxicomanie, l'environnement (propreté, aménagement des squares...) et les commerces (étalages, enseignes...). Parallèlement et suite à l'information sur le Plan Local d'Urbanisme lors du conseil de quartier le 26 février 2003, celui-ci a été sollicité et une réunion entre le bureau et des volontaires a eu lieu. Il s'agit de réfléchir à de grandes orientations de l'aménagement du quartier pour les 15 ans à venir, ce qui s'est conclu le 23 avril dernier par un débat public à la mairie du 18^{ème}. Les différents conseils de quartier ont présenté leurs propositions de programmes et d'aménagement. Concernant la Goutte d'Or, le conseil de quartier a surtout demandé la création d'équipements publics au nord du quartier (Poste, salle de réunion...) et d'espaces verts ■

Squares Léon et Saint-Bernard : des ateliers participatifs

Afin de recueillir l'avis des habitants, usagers du square et riverains sur le fonctionnement actuel et le devenir des squares Léon et Saint-Bernard, la ville de Paris a missionné un cabinet d'études.

Trois intervenants différents, un architecte urbaniste, un géographe démographe et un sociologue travailleront au cours du printemps et de l'été 2003, à l'élaboration d'un diagnostic et à la conduite d'ateliers participatifs. Composés d'habitants, usagers et riverains des squares, ces ateliers se réuniront à plusieurs reprises et participeront à la conception d'un programme d'aménagement des deux squares et de liaison entre eux.

Les élus, associations, commerçants, techniciens seront bien entendu aussi consultés dans cette démarche. ■

Fonds de Participation des Habitants : les suites de la consultation

Suite aux entretiens réalisés auprès de 14 associations du quartier au sujet de l'intérêt de la création d'un Fonds de Participation des Habitants, outil finançant des projets de lien social et d'animation de quartier à destination des habitants constitués ou non en association, une synthèse a été réalisée.

Celle-ci retrace l'avis plutôt positif des associations rencontrées vis à vis de ce dispositif, mais évoquent aussi certains points de vigilance à prendre en considération lors de sa création : quels critères de sélection des projets ? comment et qui gère le dispositif ? place des élus et techniciens ...

Une réunion de travail sur les modalités de mise en place du Fonds de Participation des Habitants sera organisée prochainement ■



Raconte-moi ton métier au collège Clémenceau

Pour la troisième année consécutive, l'Equipe de Développement Local co-organise l'action "Raconte-moi ton métier".

Inscrite dans le volet Orientation du projet de l'établissement, cette action est le résultat d'un travail mené par le Réseau d'Education Prioritaire n°8 (REP), le Centre d'Information et d'Orientation, le collège Georges Clémenceau et l'Equipe de Développement Local.

Un projet partenarial

Initialement, les associations d'accompagnement scolaire intervenant sur le quartier de la Goutte d'Or avaient organisé des temps d'informations sur l'orientation pour les enfants et familles du quartier. Puis, en octobre 2000, dans le cadre du Contrat Educatif Local et du partenariat existant entre le collège Clémenceau, le REP 8 et la politique de la ville, plusieurs rencontres ont lieu afin de mettre en place une action au sein du collège de type Forum des Métiers.

Un principe d'ateliers avec les élèves

Ce que l'on appelle « atelier » est en fait une demi-journée pendant laquelle deux ou trois professionnels viennent échanger avec les élèves. Ils présentent leur parcours personnel et professionnel et sont amenés à décrire leur quotidien, à développer leur motivation quant à leur activité professionnelle mais aussi les contraintes qu'elle engendre. Se noue ensuite un échange avec les élèves notamment sur le cursus nécessaire au métier, sur la rémunération, les professions connexes...

Des bilans 2001 et 2002 positifs

En janvier 2000, *Raconte-moi ton métier* se déroule pour la première fois : l'ensemble des élèves de 3^{ème} est réparti en six ateliers.

Le bilan de l'action, positif tant du point de vue des élèves que de l'équipe pédagogique et des professionnels a amené à reconduire et à développer l'opération. Tous reconnaissent le besoin mais aussi l'intérêt de cette réflexion sur le monde professionnel, la notion de métier et l'orientation. En 2001, 6 ateliers sont montés pour les élèves de 4^{ème} puis en 2002, 14 ateliers s'adressent aux élèves de 4^{ème} mais aussi de 3^{ème}. Néanmoins et suite au bilan de l'action en 2002, un recentrage autour des seules classes de 4^{ème} est apparu nécessaire afin d'intervenir davantage en amont des choix d'orientation.

Le 19 mars, 3ème édition

Le mercredi 19 mars au matin, les élèves de 4^{ème} du collège Clémenceau se sont répartis, après avoir proposé une liste de choix, dans les ateliers proposés : santé et social/ artisanat/ techniques et nouvelles technologies/ création / métiers du spectacle/ sport/ secrétariat comptabilité/ hôtellerie et tourisme/ transports/ communication et métiers du livre.

Par exemple, l'atelier santé-social a réuni une assistante sociale du service social polyvalent du 18^{ème}, une sage-femme du pôle santé de la Goutte d'Or et une responsable de centre social dans le 19^{ème} arrondissement. Outre les échanges avec les élèves, « Raconte-moi ton métier » est aussi une occasion de se rencontrer entre professionnels.

Au total, ce ne sont pas moins de 35 professionnels de 10 branches différentes qui sont intervenus ■

Appels à Projets

Fondation de France.

Dans le cadre du Mécénat Economie et Solidarités, la Fondation de France propose un certain nombre d'appels à projets, disponibles sur le site www.fdf.org :

L'Europe en plus large / Ouverture au monde par la culture des enfants de 6 à 12 ans / Logement et solidarités de voisinage / le multimédia, un outil au service de votre projet / Ensemble pour gérer le territoire / Parrainage et médiation vers l'emploi...

Paris Jeunes Talents 2003.

Il s'agit d'aides et de prix de la Mairie de Paris destinés à soutenir de jeunes artistes, amateurs ou en voie de professionnalisation, ayant un projet dans le domaine de la musique ou du spectacle vivant. Le dispositif s'adresse aux jeunes de 13 à 28 ans qui vivent, travaillent ou étudient dans la capitale.

Les dossiers devront être déposés avant le 30 septembre 2003 pour les " Aides Paris Jeunes Talents ".

Renseignements : 08 2000 75 75 ou www.jeunes.paris.fr ou kiosques Paris-Jeunes.

Dotation à l'animation culturelle de proximité.

Depuis deux ans et dans le cadre des crédits décentralisés de la mairie centrale, la dotation a été mise en place dans le 18^{ème} arrondissement par Danielle Fournier, adjointe au Maire chargée de la culture.

Pour 2003, deux axes ont été définis, à savoir le soutien de projets autour de la mémoire (image, photo/ vidéo/ animation, mise en mots) et l'ouverture sur les cultures du monde.

Les dossiers pour les projets spécifiquement en milieu scolaire et péri-scolaire sont à déposer avant le 31 mai 2003 et jusqu'au 20 novembre 2003 pour les autres.

Renseignements : Mairie du 18^{ème}, 01.53.41.18.18 et www.mairie18.paris.fr.

Fiche – Repère n°1 : le Fonds Social Européen, Objectif 3

L'Union Européenne appuie par le biais de subventions de développement les collectivités locales, les associations et entreprises. Le Fonds Social Européen (FSE) constitue l'instrument financier privilégié de la construction d'une politique européenne pour l'emploi.

Cependant, ces financements restent méconnus des décideurs publics et privés d'Ile-de-France et donc, sous-utilisés.

L'Ile-de-France est éligible aux objectifs 2 et 3 du FSE et bénéficie à ce titre de près de 600 millions d'Euros sur la période 2000-2006. L'objectif 2 vise la reconversion économique et urbaine des zones en grandes mutations et représente une dotation de 142 millions d'Euros : 27 communes de Seine Saint-Denis, du Val-d'Oise et des Hauts-de-Seine sont concernées.

L'objectif 3 conforte pour sa part les efforts de formation et d'intégration sociale sur la totalité de la région parisiennes : la dotation s'élève à 442 millions d'Euros.

La politique de la ville dans le cadre de l'adaptation et la modernisation des politiques et systèmes d'éducation, de formation et d'emploi, est donc pleinement concernée par cette ambition.

L'Objectif 3 : emploi, insertion et intégration

Plus précisément, il est destiné à soutenir des projets locaux :

- ayant un *lien direct avec l'emploi* (axes 1,2,3): formation continue, emploi, intégration et insertion de publics en situation de marginalisation, aider l'insertion professionnelle des personnes handicapées, égal accès des femmes au marché de l'emploi (axe 5),

- permettant la *création d'activités économiques et la formation des salariés* (axe 4): développer l'esprit d'entreprise, encourager capacité

d'adaptation des entreprises et des travailleurs,

- développant des *actions de formation linguistique* (axe 2): lutte contre l'illétrisme, Français Langue Etrangère (FLE).

Activités éligibles à l'Objectif 3

De façon générale, les actions éligibles au FSE sont regroupées en trois catégories :

- *assistance aux personnes* : éducation, formation professionnelle, apprentissage, aides à l'activité professionnelle non salariée, aides à l'emploi, formation supérieure en matière de recherche, développement de nouveaux gisements d'emploi,
- *assistance aux structures et aux systèmes* : amélioration des systèmes d'éducation et de formation, modernisation des services pour l'emploi, systèmes d'anticipation des besoins en qualification,

- *mesures d'accompagnement* : sensibilisation, information et publicité, prestations de services aux bénéficiaires, promotion de mesures d'accompagnement socio-pédagogique.

Constituer un dossier FSE

- *En amont*, il est important de prendre connaissance des points suivants.

Tout d'abord, le FSE Objectif 3 répondant à une logique de projet, ne finance pas les dépenses d'investissement ni les créations de

postes en tant que telles. En revanche, si ce type de dépenses concourent à la mise en place du projet, le financement du FSE peut intervenir.

Ensuite, il n'intervient que si le projet bénéficie d'un financement complémentaire de l'Etat ou de collectivités territoriales (un engagement signé suffit). Concernant les contributions privées, elles ne sont pas obligatoires mais doivent impérativement représenter moins de 11% des sources de financement.

Enfin, le FSE objectif 3 peut intervenir au maximum pour trois ans.

- *Retrait du dossier* : le formulaire établi par la préfecture de région peut être retiré dans chaque préfecture, dans les services déconcentrés de l'Etat, et sur Internet (www.idf.pref.gouv.fr). Des exemplaires sont aussi disponibles à l'Equipe de Développement Local.

- *Cheminement et instruction du dossier* : la préfecture de région (dossier à caractère régional ou interdépartemental) ou de département (dossier à caractère départemental ou local) qui reçoit le dossier désigne un service instructeur. Celui-ci rend un avis motivé sur le projet, la préfecture recueille tous les avis nécessaires et transmet le projet au **pré-comité technique régional**.

Ce pré-comité, commun aux procédures d'instruction départementale et régionale, examine les projets au regard des conditions de recevabilité et d'éligibilité. Les

projets recevables sont ensuite transmis aux commissions techniques spécialisées compétentes.

Les commissions, composées en fonction du champ d'actions (représentants des préfetures de département, services régionaux déconcentrés) rendent un avis sur le choix des projets au préfet de région qui prend la décision finale. Les dossiers acceptés donnent ensuite lieu à l'établissement d'une convention.

■ *Critères de sélection des projets* : outre les conditions de recevabilité et d'éligibilité du FSE, la sélection se fait aussi au regard des conditions de montage du projet sur le plan du partenariat technique et financier et de l'implication de la population. Les projets communs inscrits dans une démarche locale partenariale seront privilégiés.

■ *Contacts* :

→ Préfecture de Région (Objectif 3)

Dossier à adresser à :

DRTEFP

66, rue de Mouzaïa

75935 PARIS Cedex 19

Informations :

Danièle CHAMPION

01 44 42 60 60

fax : 01 44 42 60 57

www.ile-de-france.pref.gouv.fr

→ Préfecture de Paris (Objectif 3)

Dossier à adresser à :

Mme DARMAILLAC

50, avenue Daumesnil, 75012 PARIS

Informations :

Olivier DUBAUT

17, bd Morland, 75004 PARIS

01 49 28 40 18

fax : 01 49 28 42 42

olivier.dubaut@paris.pref.gouv.fr

Rémy JOUANNEAU

01 49 28 41 14

fax : 01 49 28 42 65

remy.jouanneau@paris.pref.gouv.fr

Mesure 10b Objectif 3 : Appui aux micro-projets associatifs en Ile-de- France

La mesure 10b est l'une des 11 mesures de l'objectif 3 du Fonds Social Européen et permet à travers une logique de projet de favoriser l'accès aux financements européens en faveur de micro-projets portés notamment par le secteur associatif et de soutenir les initiatives locales pour l'emploi.

■ En Ile-de-France, *trois organismes intermédiaires* ont été conventionnés pour préparer, gérer l'ensemble des procédures administratives et financières liées à cette mesure. Il s'agit de la FNARS (Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale), de l'ARDEVA (Association Régionale pour le Développement de la Vie Associative en Ile-de-France) et de l'association Projets 19.

Il s'agit aussi pour ces structures de diffuser l'information, d'aider au montage et à l'accompagnement de projets, de traiter les dossiers de candidature et de procéder à la sélection des micro-projets, en collaboration avec les services publics de l'Etat et les collectivités locales concernées.

■ Les *projets financés* dans le cadre de cette mesure 10b doivent concernés le renforcement de la cohésion sociale et le renforcement de l'exclusion (réinsertion des publics les plus en marge et favoriser leur employabilité), la création d'activité et le développement de l'économie solidaire, et l'égalité hommes-femmes pour l'adaptation de la main d'œuvre locale à la réalité économique et sociale du territoire.

Sont considérés comme "*micro-projets*" des projets ayant un coût relativement limité et ne pouvant accéder aux fonds communautaires classiques ou portés par de petites structures locales (inférieures à 20 salariés ou en démarrage).

De manière générale, les micro-projets devront s'inscrire dans le cadre d'un partenariat local et

relever de démarches porteuses d'initiatives.

■ *Deux types de soutien possibles* : la mesure 10b peut intervenir sous forme de subventions à des micro-projets dans la limite de 23000 Euros par projet et par structure (financement à 100% du budget total du projet) ou en **finançant les actions d'accompagnement** à la création d'activité.

■ Enfin, une information collective au sujet de la mesure 10b du Fonds Social Européen a eu lieu le mardi 8 avril 2003, à la Salle Saint-Bruno.

La FNARS et Projets 19 ont rappelé la nécessité que les projets aient un lien direct avec l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté (y compris les actions de formation de bénévoles). De même, la mesure 10b est une aide au démarrage, donc un financement non pérenne. Il a aussi été évoqué que les partenariats doivent être précisés et les liens caractérisés. Enfin, 40% des fonds seront versés à la signature de la convention entre l'un des trois organisme intermédiaire et la structure et les dépenses devront impérativement être justifiées.

A ce jour et pour les trois organismes, 30 projets ont été retenus sur une enveloppe globale permettant de financer 160 projets à 23000 Euros.

■ *Contacts* :

→ FNARS Ile-de-France

Isabelle MEDOU-MARERE

01 43 15 80 10

70/72 rue d'Orfila, 75020 PARIS

microprojets@fnarsidf.asso.fr

www.fnarsidf.asso.fr

→ ARDEVA Ile-de-France

Maria BAILLEUL

01 45 65 23 33

12 rue Martin Bernard, 75013 PARIS

maria.bailleul@ardeva.org

www.ardeva.org

→ PROJETS 19

Laure SAIGNES

01 53 09 04 97

69 rue Armand Carrel, 75019 PARIS

microprojets@projets19.org

www.projets19.org